

TRAVAUX EN HAUTEUR / PORT DU HARNAIS

Objectifs

- Sensibiliser sur les accidents liés aux chutes de hauteur.
- Informer sur la réglementation en vigueur.
- Utiliser dans les règles et en toute sécurité les EPI contre les chutes de hauteur.
- Apprendre à analyser son environnement de travail et les risques de chutes.
- Mettre en place, régler, vérifier et entretenir les EPI contre les chutes de hauteur.

Public concerné

Formation à l'attention de tous les techniciens utilisant des E.P.I. et étant exposés à des risques de chutes de hauteur.

Pré requis

Aptitude médicale à la pratique des travaux en hauteur.

Nombre de stagiaires par session

Formation ouverte à 8 participants maximums.

Durée

1 jour (7 Heures de face-à face pédagogique)

Moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre

Matériel pédagogique exposés, vidéoprojecteur films et équipements nécessaires assurant une découverte concrète des dispositifs antichute.

TRAVAUX EN HAUTEUR / PORT DU HARNAIS

PROGRAMME DE FORMATION

1 Théorie

- a) Les causes d'accidents de chute,
- b) Conséquences des accidents du travail,
- c) Réglementation, responsabilité civile et pénale, code du travail, législation,
- d) Moyens d'accès et moyens de protections collectives fixes et mobiles, balisage et signalisation,
- e) Les mesures de protection individuelle appropriées.

2 Pratique

- 1/ Définition d'un système d'arrêt de chute et fonctionnalités,
- 2/ Découverte des équipements (harnais, points d'ancrages, liaisons...),
- 3/ Consignes d'utilisations (force de choc, facteur de chute, tirant d'air),
- 4/ Vérification, entretien des équipements, limites d'utilisation (test en groupe),
- 5/ Mise en place et réglage du harnais.

3 ATELIERS (au choix à définir suivant votre activité) :

- A/ Mise en place et utilisation d'un tripode et test de suspension dans le harnais,
- B/ Mise en place et utilisation d'une sellette,
- C/ Evolution sur structure d'accès (échelle fixe, pylône, trans-stockeur, ...) avec longe double de sécurité,
- D/ Sécurisation d'une échelle mobile,
- E/ Pose et utilisation d'un support d'assurage flexible et de coulisseaux antichute,
- F/ Pose et utilisation d'une ligne de vie temporaire et d'un antichute à rappel automatique,
- G/ Utilisation d'une ligne de vie verticale ou horizontale,
- H/ Evolution sur toiture terrasse.

« A l'issue de la formation, un certificat de stage individuel est remis pour validation d'aptitude au travail en hauteur, assurant l'habilitation par l'employeur de ses salariés ».